

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 282

présenté par
Mme Bregeon

ARTICLE 1ER D

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« à ceux mentionnés au premier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel supprimant une précision qui n'est pas nécessaire.